

DEPARTEMENT DE
LOT ET GARONNEARRONDISSEMENT
DE NERACVILLE
De
LAVARDACNombre de membres :
Afférents au
Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 14
Excusés : 5

Procurations : 3

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAVARDACSéance du 01^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lavardac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Ludovic BIASOTTO, Maire**, à la suite de la convocation du 26 mars 2026.

Présents : Mmes et M. BIASOTTO Ludovic, Maire, FOUYSSAC Gilles, MONCEAU Nathalie, CRUSSIÈRE Sébastien, DEMESTE Hélène, adjoints au Maire, Mmes et M. GAIOTTI Emmanuel, PRUVOST Christelle, FREZIER Jean-Luc, BOUSQUET Corinne, VINZENT Laurie, HERREGODS Stéphane, LAMSSIRINE Samir, ROBICHON Sylvie, BRUGGER Éric, conseillers municipaux.

Absents excusés : SALIS Isabelle, AZARFANE Sabah, PASELLO Damien, BARBARA Mathys, AIROLA Anne-Sophie, conseillers municipaux.

Absents non excusés : /

Procurations : SALIS Isabelle a donné procuration à M. Gilles FOUYSSAC, Mme Sabah AZARFANE a donné procuration à M. Ludovic BIASOTTO, Mme AIROLA Anne-Sophie a donné procuration à BOUSQUET Corinne.

Mme Corinne BOUSQUET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Le compte rendu de la séance du 01 avril 2026 comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, sera affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le conseil municipal,

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

CONSIDERANT qu'outre le maire, **son Président**, cette commission est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal a élu, à l'unanimité, pour siéger à la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
- BRUGGER Éric - CRUSSIÈRE Sébastien - FOUYSSAC Gilles - PASELLO Damien - PRUVOST Christelle	- AZARFANE Sabah - DEMESTE Hélène - FREZIER Jean-Luc - HERREGODS Stéphane - SALIS Isabelle

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,

Ludovic BIASOTTO.